



RÈGLEMENT TROPHÉE OSCAR PETIT 2025

Article 1

L'ASK VARENNES, organise annuellement un trophée. Celui-ci se déroule sur 3 courses avec des barèmes de points différents entre les 2 premières épreuves et la finale.

Article 2

Dates des courses classées dans ce trophée :

1&2 mars 2025

28&29 juin 2025

23&24 août 2025

Article 3

Les catégories prises en compte, pour la participation au trophée seront parmi les catégories fédérales FFSA et les catégories "Coupes de Marque".

Article 4

Chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale (ou cumul de manches ou super-manche) et finale.

Le classement de la pré-finale (ou cumul de manches ou super-manche) et de la finale des **2 premières épreuves** donnera lieu à l'attribution des points suivants :

Au 1° pilote	→	25 points	Au 12° pilote	→	04 points
Au 2° pilote	→	20 points	Au 13° pilote	→	03 points
Au 3° pilote	→	16 points	Au 14° pilote	→	02 points
Au 4° pilote	→	13 points	A partir du 15° pilote	→	01 point
Au 5° pilote	→	11 points			
Au 6° pilote	→	10 points			
Au 7° pilote	→	09 points			
Au 8° pilote	→	08 points			
Au 9° pilote	→	07 points			
Au 10° pilote	→	06 points			
Au 11° pilote	→	05 points			



RÈGLEMENT TROPHÉE OSCAR PETIT 2025

Le classement de la pré-finale (ou cumul de manches ou super-manche) et de la finale de la **dernière épreuve** donnera lieu à l'attribution des points suivants :

Au 1° pilote	→	38 points	Au 12° pilote	→	06 points
Au 2° pilote	→	30 points	Au 13° pilote	→	05 points
Au 3° pilote	→	24 points	Au 14° pilote	→	03 points
Au 4° pilote	→	20 points	A partir du 15° pilote	→	02 points
Au 5° pilote	→	17 points			
Au 6° pilote	→	15 points			
Au 7° pilote	→	14 points			
Au 8° pilote	→	12 points			
Au 9° pilote	→	11 points			
Au 10° pilote	→	09 points			
Au 11° pilote	→	08 points			

Article 5

Pour prétendre être classé au général, il faudra avoir participé à au moins 2 journées dans la même catégorie.

Le classement sera établi en prenant en compte les 4 meilleurs résultats.

En cas d'ex aequo la finale de la dernière épreuve les départagera.

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, sportif ou technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

Article 6

L'ASK VARENNES club organisateur, autorisera ses pilotes à participer à chacune des courses en vue du classement individuel, récompensant les meilleurs pilotes.

Article 7

Les pilotes et les clubs sont tenus de respecter la réglementation technique et sportive en vigueur en 2025 (moteurs, châssis, pneumatiques, poids, ...) sous peine de disqualification.

Article 8

L'ASK VARENNES se réserve le droit de faire les contrôles techniques qui lui semblent nécessaires pour le bon déroulement de l'épreuve, dans toutes les catégories.

Article 9

Carburant : une station référence sera désignée et renseignée sur le site internet du club « www.karting-varennnes.fr ». En cas de difficulté se rapprocher de l'ASK Varennes.



RÈGLEMENT TROPHÉE OSCAR PETIT 2025

Article 10

Pneumatiques : pour les essais chronométrés et la course un pilote ne pourra disposer que de 2 pneumatiques slick avant et 2 pneumatiques slick arrière. Dans les catégories pour lesquelles les pneumatiques pluie sont autorisés, un pilote ne pourra disposer que de 2 pneumatiques pluie avant et 2 pneumatiques pluie arrière.

Article 11

Les inscriptions sont fixées à **100€** par pilote et par course (pour les pilotes licenciés à l'ASK VARENNES les inscriptions seront de **70€**).

› Les détenteurs d'une invitation pour une course gratuite doivent s'inscrire sur le site internet de l'ASK Varennes où un lien dédié à ce type d'inscription sera mis en ligne.

› Les inscriptions seront closes le mercredi (à 20h00) précédant la course. Au-delà de cette limite aucune inscription ne sera prise en compte.

› En cas d'inscription exceptionnelle sur place les prix seront majorés à **150€** (et pour les pilotes licenciés à l'ASK Varennes à **120€**).

Pour une organisation raisonnée des courses, les inscriptions pourront être limitées dans certaines catégories, entraînant une fermeture de l'inscription dans ces catégories dès la limite atteinte et ce, avant même la date de clôture des inscriptions.

Article 12

Les places de départ seront attribuées par essais chronométrés.

Article 13

Dans le cas où il y aurait plus de 36 pilotes dans une même catégorie, des séries qualificatives seraient disputées pour accéder aux finales.

Article 14

Les pilotes devront être munis de leur transpondeur personnel, dans le cas contraire une location sera possible le jour de la manifestation au prix de **30€** pour la course. Une caution de **400€** sera demandée pour chaque location de transpondeur.

Article 15

Pour prétendre avoir son lot lors de la remise des prix, la présence du pilote est obligatoire.

Article 16

Le club se réserve le droit de modifier la remise des prix pour les premiers dans les catégories où il y aura moins de 10 pilotes classés au TROPHEE.